

**Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine**

prévus à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

**Carte au 1/25 000**

N° Convention : 802

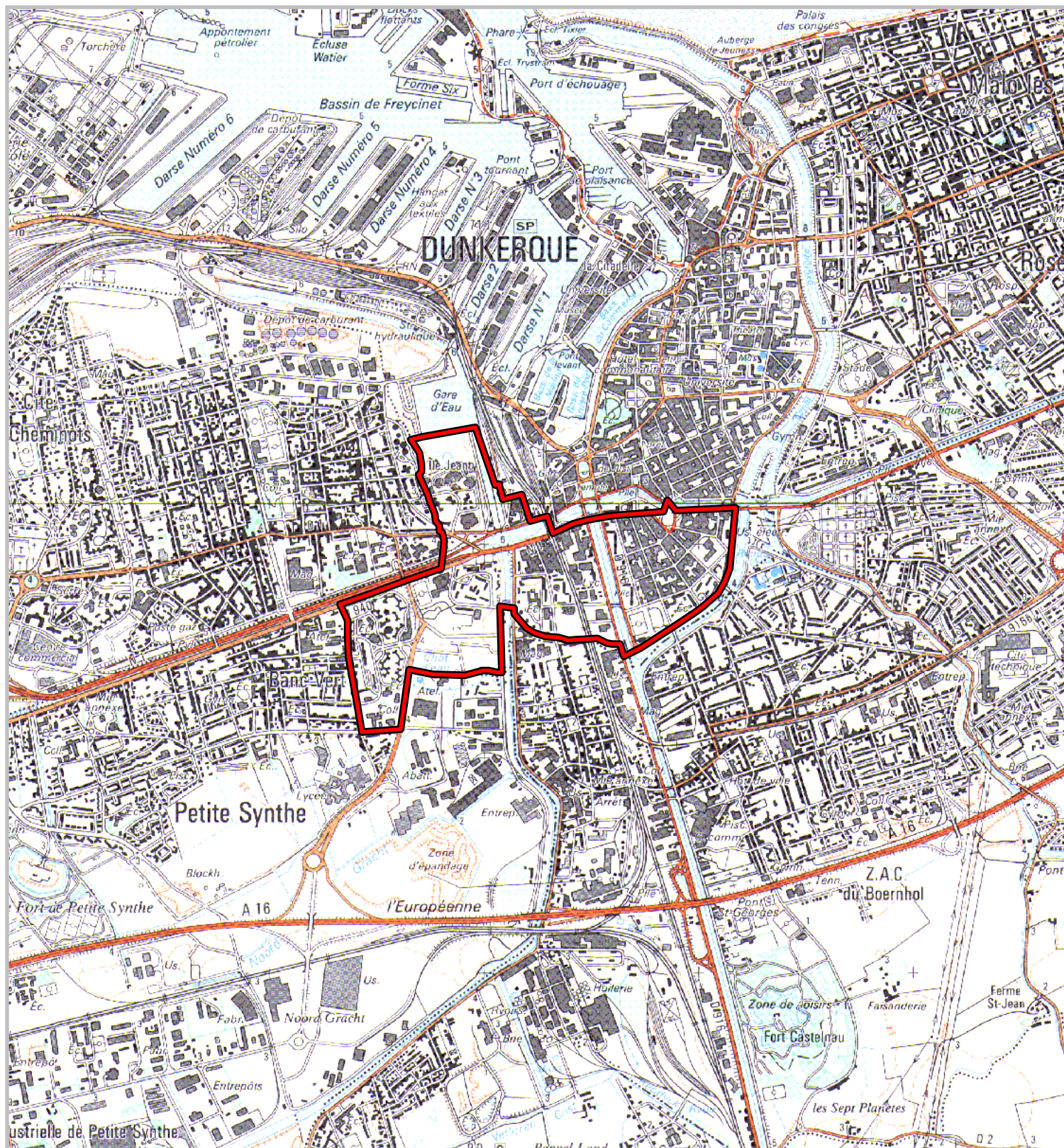
Région : Nord-Pas-de-Calais

Département : Nord

Commune : Dunkerque.

**Convention :** Dunkerque - Jeu de mail

**Quartiers :** Quartier Sud : Basse Ville, L'Île Jeanty, Jeu de Mail, Carré de la Vieille, Banc Vert



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.  
Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur bleue.

500 m

1 cm correspond à 250 m